



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2017 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIJO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	M. LAVAULEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

### Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. HERGAT Michel
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LAVAULEE J.-Pierre
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. JURCZAK Serge		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. FRIJO Antoine
Mme SASSELLA Sylvie		M. MEDVES Jean-François

### Absents excusés :

M. CINO Frédéric	M. DORVEAUX Lionel	M. LAVAUT José
------------------	--------------------	----------------

### Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. BROUILLET Laurent	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. OCTAVE Henri	Mme BRIER Marcelle	M. LEBOURG Gérald
M. PERON Patrick		

La séance débute à 19h14.

**Pour toute la séance :**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>59</b>
<b>Présents :</b>	<b>36</b>
<b>Procurations :</b>	<b>10</b>
<b>Absents :</b>	<b>13</b>

La séance est levée à 19h45.

**Assistaient en outre :**

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

## POINT I.3 – DELIBERATION N° 2017/90 – APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET DU CITEZEN

Le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire. Il consiste en la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham.

La réalisation de cette opération fait l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage au groupement SODEVAM / TRANSAMO par marché en date du 10 juillet 2015.

La concertation publique relative à ce projet de création de ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) a été organisée en application des dispositions des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'urbanisme du 28 août au 27 septembre 2017. Le bilan global de la concertation menée auprès du public sur ce projet a été validé par délibération du Comité Syndical le 20 octobre 2017.

Le contenu du dossier d'avant-projet remis par le maître d'œuvre est conforme aux prescriptions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et intègre des observations et suggestions formulées au cours de la concertation publique, par les différents acteurs concernés.

L'Avant-Projet a fait l'objet d'une analyse de la part du mandataire et des différents partenaires (Communes traversées, Communautés d'Agglomérations, Architecte des Bâtiments de France...) dont les remarques et avis serviront comme hypothèse pour le démarrage des phases projet.

### Estimation des travaux

L'enveloppe globale, validée par les élus, pour le projet est de 140 000 000 euros HT (valeur mars 2015).

A l'issue des études d'avant-projet, le montant des travaux d'infrastructures des lignes est estimé à un montant maximum de 71 560 681 euros HT (valeur mars 2015). La première phase des travaux concernera la réalisation des franchissements de la Moselle et des voies ferrées, les accès et la liaison entre ces 2 ouvrages pour un montant de 30 391 250 euros HT.

### Planning général



## Avis du Mandataire

Le mandataire estime que le dossier avant-projet peut être approuvé sous réserve de l'intégration dans les études à suivre :

- des différentes remarques et avis validés par les élus ;
- des adaptations concernant l'aménagement du rond-point Geric et du franchissement des voies ferrées d'Arcelor Mittal ;
- des adaptations suite à l'avancement du projet Couronné - Artisans de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville.

Le dossier des études AVP est consultable au SMiTU.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver les études d'avant-projet, étant entendu que les avis des personnes consultées, validés par les élus du SMiTU, devront être pris en compte par le maître d'œuvre pour la poursuite de ses études ;
- d'accepter le coût estimé des travaux tel qu'il ressort de cet avant-projet soit 71 560 081 € HT base 2015, comme montant maximum prenant en compte l'ensemble des réserves et compléments suscités ;
- d'autoriser la maîtrise d'œuvre à engager les études projet au titre de la loi MOP concernant la première phase des travaux.

Le Bureau Syndical et la commission TCSP réunis en séminaire le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les études d'avant-projet, étant entendu que les avis des personnes consultées, validés par les élus du SMiTU, devront être pris en compte par le maître d'œuvre pour la poursuite de ses études ;
- accepte le coût estimé des travaux tel qu'il ressort de cet avant-projet soit 71 560 081 € HT base 2015, comme montant maximum prenant en compte l'ensemble des réserves et compléments suscités ;
- autorise la maîtrise d'œuvre à engager les études projet au titre de la loi MOP concernant la première phase des travaux.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 21 décembre 2017  
Le Président

Roger SCHREIBER

